

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE JADE INC.		Date d'inspection Le 01 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Jade		Numéro de permis 2012591
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9		Numéro de téléphone (506) 601-4455
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 43	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	01 oct. 2026	01 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	30 oct. 2026	
Commentaires: Le matériel et l'équipe de jeu extérieur offert aux nourrissons n' est pas variés et ni en quantité suffisante pour le nombre d'enfant présent.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. Les jouets étaient variés et en quantité suffisante pour l'ensemble des enfants présents. Toutefois, le matériel destiné aux nourrissons était disponible en quantité limitée. Certains jouets extérieurs présentaient des signes d'usure, notamment des fissures et des bordures rugueuses. Une réparation ou un remplacement de ces jouets a été discuté afin d'assurer leur bon état. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice responsable concernant l'équipement fixe, qui était entouré d'une surface protectrice d'une profondeur appropriée et installée conformément aux instructions du fabricant. Les médicaments étaient rangés sous clé dans la cuisine et hors de la portée des enfants. Une discussion a également eu lieu concernant les plans d'urgence et l'importance de les revoir en équipe afin de bien connaître et de considérer les besoins particuliers des enfants. À mon arrivée, les enfants terminaient leur sieste. Par la suite, j'ai observé la période de collation. Les collations provenaient des boîtes à dîner des enfants.

original signé par

Le 01 octobre 2026

Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Jennifer Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"